

AGENDA

AVRIL / MAI

VIV'ALTO

"Académie de Printemps"
du 18 au 23 avril 2018 à Lasalle.
Avec classes de maîtres, ciné concert,
Renseignements :
Asso Viv'Alto - 06 76 21 32 20
www.vivaltoencevennes.jimdo.com

La Maison de l'Eau des Plantiers

Ouverture festive le :
SAMEDI 5 MAI 2018
de 10h à 18h

De 10h à 18h : visite libre de l'exposition permanente et temporaire, balade sur le sentier d'interprétation et sur le parcours plumes.

12h : Vernissage avec Nicolas GAL, artiste plasticien suivi d'un apéritif en musique avec "les fanfarons"

14h : A chacun sa balade : "Insectes et compagnies" ou "histoire d'eau d'hier et d'aujourd'hui" ou "Land'Art"

Pour plus de renseignements contacter Rosine CABRIT au 04.66.25.83.41 ou par mail à maisondeleau@cac-ts.fr ou sur le site internet : www.caussesaignoualcevennes.fr

MERCI DE VOUS INSCRIRE À CETTE JOURNÉE.

FESTIVAL DU CINÉMA à Lasalle

Du 9 au 12 mai 2018

Festival international du documentaire en Cévennes - plus de 55 films - pour la plupart accompagnés du réalisateur - des rencontres, des rétrospectives, une table ronde, de la musique...

Renseignements :
www.doc-cevennes.org / Tel 04.66.60.17.99
festivaldelasalle@orange.fr

ANIMATIONS MAISON DE L'EAU

Mardi 8 mai : Le petit peuple de l'eau de 10h à 12h

Mercredi 9 mai : Conférence de 16h à 17h et sortie Castor de 17h à 19h.

Jeudi 10 mai : Balade en Vallée Borgne "Prenons de l'altitude" de 9h à 12h.

LES ARTS DE LA RUE

26 et 27 mai 2018 à Valleraugue
Exposition artistique, animations, spectacles
Renseignements :
Association Cosmopolite Tel : 06.75.46.80.41
www.assocosmopolite@club-internet.fr

JUIN / JUILLET / AOUT

FETE DE LA TRANSHUMANCE

Dimanche 3 juin 2018
A l'Esperou

Toute la journée des stands de producteurs locaux, animations diverses...

FESTIVAL VOCAL

"Y A DE LA VOIX"

Du 2 au 9 juin 2018 à Lasalle

Ateliers, concerts, chorales, fanfares...

Organisé par l'association l'art scène.

Renseignements : www.l-art-scene.org / info@l-art-scene.org

FETE DE LA PECHE

Samedi 3 juin 2018
A Les Plantiers

Toute la journée animations, pêche à la ligne pour les enfants...

Organisée par l'APPMA La Truite Salamandre

31ÈME ÉDITION DE LA COURSE DES 4000 MARCHES

Samedi 03 juin 2018
A Valleraugue

Course pédestre de montagne

Renseignements :

www.les4000marches.com

ANIMATIONS MAISON DE L'EAU

Week-end du 16 et 17 juin : journées du patrimoine du pays et des moulins :

Samedi 16 juin : Le petit peuple de l'eau de 10h à 12h.

Dimanche 17 juin : Histoires d'eau, d'hier et d'aujourd'hui de 10h à 12h.

FAITES DE LA DRAILLE

Venez participer au chantier solidaire pour nettoyer la draille de Bonperrier au Col du Pas.

Jeudi 21 JUIN 2018

Renseignements et inscriptions au 04 66 85 34 42

VELO CLUB MONT AIGOUAL

organisation de la 30ème boutique de VTT et la 19ème boutique de l'Aigoual.

7 et 8 juillet 2018

Renseignements :

www.veloaignoualviganais.com

ARPOEZI

Festival les chemins de la Tolérance

"Les Lumières en Cévennes" 4ème édition.

Du 11 juillet au 12 août 2018

A Valleraugue

Renseignements :

www.arpoezi-valleraugue.fr

FETE DE LA TRIPE

Dimanche 15 juillet 2018
A St André de Valborgne

Marché, dégustation de tripes...

Renseignements : Mairie

Tel : 04.66.60.33.51

FOIRE DE SAUMANE

Dimanche 29 juillet 2018

Stands divers de producteurs locaux, artisans, créateurs, associations...

A Saumane, organisé par l'Association

Asphodèle.

Renseignements : Mairie : 04.66.83.91.42

LES ESTIVALES DE L'AIGOUAL

Dimanche 5 août 2018

Au sommet, rencontres avec les météorologistes, ateliers et animations enfants, visites et balades commentées, expositions et projections, contes et spectacles, illumination et nuit des étoiles, marché de terroir...

Renseignements : Météosite

04.67.42.59.83 www.aigoual.fr

CAMPRIEU DECOUVERTE

Du 23 juillet au 15 août 2018

Découverte du patrimoine forestier...

Maison du Bois "Georges Fabre" à Saint Sauveur Camprieu.

Renseignements : 04.67.81.26.05

LOU BARUNLAIRE

"24ème fête de la moto"

14 et 15 août 2018

A St André de Valborgne

Renseignements : Laurent SALTET au 06.82.27.62.15

AIGOUAL ORIENTATION

Manifestations sportives, courses d'orientation :

11 / 12 août 2018

Renseignements : Ferrand Pierre - Tel : 06.10.80.05.88

LA FETE DE L'ALTO

Du 20 au 25 août 2018

6 concerts à Lasalle, Valleraugue et à St Jean du Gard, 6 Classes de Maîtres

Rencontre de luthiers

Renseignements : Asso Viv'Alto

Tel : 06.76.21.32.20

www.vivaltoencevennes.jimdo.com

ART'REV

Expositions artistiques et visites culturelles

Du 4 au 7 août 2018 : A Lanuéjols

Du 11 au 13 août 2018 : A St Sauveur Camprieu

Le 25 et 26 août 2018 : A Trèves

Renseignements : Tel : 06.81.59.25.34

Mail : artrev30@gmail.com



L'Edito

Madame, Monsieur,

Les agents et élus ont travaillé pour vous présenter ce document qui montre les différentes actions de notre Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes "Terres Solidaires" : patronyme un peu long, mais nous y sommes très attachés, car il veut rappeler à la fois l'hétérogénéité de notre territoire, mais aussi une valeur cardinale sans laquelle il n'est pas de vie sociale possible.

La Communauté est ambitieuse, elle est présente sur le champ du développement économique avec ses grands projets, pôle nature, Météosite, ainsi que sa politique d'aide à l'investissement et son soutien à certains projets portés par les Communes. Outre l'aide apportée aux commerçants et artisans, nous sommes heureux à l'idée de donner un coup de pouce aux jeunes et courageux agriculteurs qui se sont engagés à reprendre l'abattoir du Vigan sous une forme de coopération très originale et dynamique. Mais la Communauté de Communes est aussi présente sur le champ de la vie quotidienne avec ses quatre crèches, sa politique enfance-jeunesse, son réseau de médiathèques et bibliothèques et ses maisons de services au public. Sans oublier les services d'assainissement non collectif et de ramassage des ordures ménagères.

Et pourtant, nous pouvons dire que depuis quelques années l'Etat ne nous épargne pas les difficultés : baisse importante de la dotation de fonctionnement : 190 000€ sur 315 000€ supprimés, soit 60% en moins. Pendant qu'en même temps la prise de nouvelles compétences est imposée: la gestion des milieux aquatiques et la protection des inondations (GEMAPI) dès cette année, la gestion des réseaux d'eau, d'assainissement et ses eaux de pluie entre 2020 et 2026.

Même si l'Etat intervient encore pour aider les collectivités à investir, et c'est le cas pour le grand projet Aigoual par exemple, il devient difficile d'assumer le fonctionnement de services pourtant indispensables sur notre territoire.

Pour suivre toute l'actualité de la Communauté de communes, n'hésitez pas à visiter le site internet : www.caussesaignoualcevennes.fr

Je pense aux crèches notamment et à l'aide aux associations qui portent des projets culturels ou sportifs. Ces actions ont pourtant un véritable rôle éducatif et d'animation, de plus, elles génèrent également une économie essentielle. Il paraît impensable de les supprimer.

En cette période, le rôle des élus est donc de réfléchir à toutes les économies de fonctionnement possibles, mais en évitant de renoncer à des actions essentielles à la vie du territoire ainsi qu'aux projets de développement en cours, tout aussi indispensables à l'avenir de notre Communauté. Une équation imposée à toutes les collectivités qui n'est pas facile à résoudre.

Je terminerai cette introduction en remerciant l'ensemble des employés de la Communauté qui font honneur au service public et tous les élus communautaires qui savent se dégager de leurs opinions personnelles et de leurs préoccupations municipales pour travailler ensemble dans un vrai esprit de solidarité.

Bien à vous, et bonne lecture.

Martin Delord Président de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes "Terres Solidaires",

Accompagné de tous les élus communautaires.

CONTACTS :

BUREAU DE L'ESTRÉCHURE : TEL : 04.66.25.83.41

DURAND Kathy : k.durand@cac-ts.fr

MARTIN Emilie : e.martin@cac-ts.fr

CABRIT Rosine : r.cabrit@cac-ts.fr

POMPA Charlène : c.pompa@cac-ts.fr

BUREAU DE L'ESPÉROU : TEL : 04.67.82.73.79

LACOMBE Ethel : e.lacombe@cac-ts.fr

ARJAILLES Fabien : f.arjailles@cac-ts.fr

DUFFES Régine : r.duffes@cac-ts.fr

JEANJEAN Noémie : n.jeanjean@cac-ts.fr

LEGRAND Benjamin : b.legrand@cac-ts.fr

SEQUIER Frédéric : f.sequier@cac-ts.fr

BERTRAND Violaine : v.bertrand@cac-ts.fr

ACTIONS SOCIALES

Dans le champ des Actions Sociales, la Communauté des communes travaille au quotidien au service de la population.

Dans le domaine de l'accueil de la petite enfance nous venons d'obtenir la possibilité de moduler dans l'année la capacité d'accueil des micro-crèches du territoire pour mieux répondre aux besoins des familles qui sont fluctuants. Pour des structures de petite taille en zone rurale c'était indispensable pour bénéficier sans pénalité des aides financières de la CAF et ainsi pérenniser ces accueils.

A Lasalle, les travaux de rénovation de la crèche « Lou Péquérou » qui n'ont pu avoir lieu l'été dernier sont en cours de reprogrammation sur l'été 2018.

A noter, que ce qui concerne l'accueil de loisirs, le séjours d'été 2017 de 5 jours organisé à Coltines dans le Cantal où se sont retrouvés des enfants de Lanuéjols, Lasalle et Valleraugue. C'était à nouveau le cas pour les vacances de février 2018, mais sans la neige malheureusement.

Du côté du Pôle d'Accueil et de Services (PASS), le bureau d'accueil de St André de Valborgne a vu sa fréquentation augmenter de façon sensible depuis son installation sur Les Quais à côté de l'Office de Tourisme. A St André comme à Lasalle, l'utilité de ces lieux ressources va aller en grandissant du fait de l'arrêt en Préfecture de certaines formalités telles que les demandes de permis de conduire et de cartes grises, formalités à accomplir désormais par internet.

PACTE PASTORAL

ANIMATION DU PACTE :

Une animatrice a été recrutée par la CC CAC-TS grâce à l'obtention de financements européens, de la Région et du Département. Un programme d'action est mené sur le territoire : il concerne des actions concrètes d'installation, de transmission ou de sécurisation d'exploitations agricoles et il œuvre pour l'application des principes du Pacte.

LE PACTE, C'EST QUOI ?

Fruit d'une démarche collective, puis adopté par la délibération du Conseil Communautaire du 13 mai 2015, le Pacte Pastoral est un engagement qui reconnaît le pastoralisme (pâturage des espaces naturels) comme d'intérêt général et qui favorise son maintien. Cette pratique ancestrale est nécessaire pour la conservation de nos paysages et pour l'identité de notre territoire.

Le Pacte instaure des principes innovants, tels que :

- La servitude pastorale : une tolérance de passage et broutage des troupeaux, en l'absence de préjudice par les troupeaux et de refus formel des propriétaires ;

- Une clause de « priorité pastorale » dans tout transfert de propriété ;

- Un zonage spécifiquement pastoral dans les Plans Locaux d'Urbanisme.

RECONNAISSANCE DU PACTE AU-DELÀ DE NOTRE TERRITOIRE

Le Pacte fait aujourd'hui l'objet d'attention de la part d'autres territoires, il est à l'honneur d'articles scientifiques juridiques et est reconnu comme une innovation importante.

PAGE INTERNET :

Le Pacte Pastoral a maintenant sa page Internet sur le site de la CC-CACTS. N'hésitez pas à la consulter pour obtenir plus d'informations.

Contact : Noémie CABANNES

Tel : 04 66 85 34 42

pactepastoral@cac-ts.fr



NATURA 2000

La CC CAC-TS est animatrice des sites Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Saint-Jean et du Causse Noir gardois.

FINANCEMENT

La CC CAC-TS est financée à 100% par l'Europe et l'Etat pour réaliser ces missions d'animation.

Le paiement de ces subventions pose problème, celle de l'année 2016 a été payée seulement en septembre et décembre 2017.

Ce paiement est donc arrivé avec un an de retard. La CC CAC-TS est toujours dans l'attente de l'acompte et du solde de la subvention 2017.

Les élus ont alerté, entre autres, la Commission européenne, le Ministère de la Transition écologique et solidaire et le député de notre circonscription sur les conséquences de ces retards de paiement. Les élus ont également voté une motion prévoyant un désengagement de l'animation Natura 2000 si ces problèmes n'étaient pas résolus à court terme.

ACTIONS

Il serait dommage d'en arriver à ce désengagement car les actions Natura 2000 amènent une réelle plus-value sur le territoire :

- accompagnement des agriculteurs, forestiers et propriétaires dans le montage de contrat Natura 2000,

* 400 000 € sur 5 ans de contrats agricoles déposés sur la Vallée du Gardon de Saint-Jean – 11 agriculteurs concernés

- réalisation des inventaires et suivis scientifiques,

- accompagnement des porteurs de projet sur les questions environnementales,

- mise en place d'actions de sensibilisation et de communication.

* Week-end « Papillons et Libellules » 20 participants, en Vallée Borgne.

* 3ème édition du Rallye Nature réunissant 60 collégiens et 30 encadrants et co-organisateurs.



Pour en savoir plus, découvrez les sites internet dédiés : www.caussenoir.n2000.fr www.valleegardonsaintjean.n2000.fr

Contacts : Nolwenn Pons / Karen Joyaux

Tel : 04 66 85 34 42

natura2000_gardonsaintjean@yahoo.fr n2000caussenoir@gmail.com

CONTRAT TERRITOIRE - LECTURE

La Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires » a signé en octobre dernier le contrat territoire lecture entre l'Etat (Ministère de la culture et de la communication) et le Département du Gard pour une durée de 3 ans. Ce contrat permet aux bibliothèques du territoire de bénéficier de formations, d'animations et de biens mobiliers.

L'objectif principal de ce contrat Territoire-Lecture est d'aider à la structuration du réseau de lecture publique de la Communauté de communes et de soutenir la mise en place de sa politique de développement du livre et de la lecture.

Ces actions sont financées par l'Etat. Une enveloppe de 20 000 euros par an, est consacrée à ces actions. Pour 2017, des animations culturelles dans les bibliothèques ont été organisées, les bénévoles ont été formés au nouveau logiciel, deux formations : « lire du théâtre au jeune public » et « la lecture au public » ont été proposées à toutes les bibliothèques.

Le territoire bénéficie de l'implantation de 9 bibliothèques communales, d'une médiathèque intercommunale et de 4 points lecture faisant partie du réseau de lecture publique.

Un portail internet commun est accessible aux usagers, donnant accès à de multiples informations sur les bibliothèques dont leurs catalogues : mediatheque-cac.org

Contact : Claire Schneider- Coordinatrice culturelle de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes
La Filature du Mazel- Notre Dame de la Rouvière



UNE NOUVELLE SAISON SE PRÉPARE À LA MAISON DE L'EAU DES PLANTIERS !

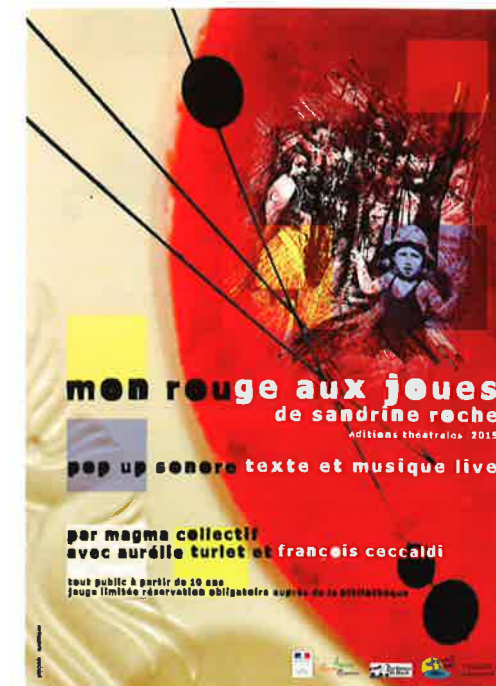
2017 s'est bien terminée et ce fut une belle saison pour la Maison de l'eau. Bref bilan : plus de visiteurs au musée et vif succès des animations estivales !

Cette année, la maison de l'eau sera ouverte du samedi 5 mai au dimanche 30 septembre ! Le programme des animations estivales est prêt et vous réserve quelques nouveautés et autres curiosités comme des randonnées, des balades naturalistes, une conférence pour découvrir le castor, un parcours Plumes, un parcours Aquaforest, une enquête policière...

UNE DES NOUVEAUTÉS POUR 2018 : l'exposition temporaire « O³ », rétrospective de 25 ans d'art en cube. Du 5 mai au 30 septembre, nous accueillerons dans nos locaux, les œuvres de NICOLAS GAL, artiste peintre, plasticien, sculpteur et graveur de Saint Hilaire de Brethmas !

Pour Nicolas Gal, « de par sa perfection formelle et par sa rigueur de construction, le cube est la forme représentative de la pensée de l'homme occidental. Ni flore ni faune ne sont capables de cette création conceptuelle. Dans notre monde du XXIème siècle, le cube est partout. Il symbolise la ville, l'architecture, l'anti-organisme, notre perte de nature...mais aussi l'écran numérique et le traitement de l'image moderne traduite en pixels... »

Maître du cube, ses œuvres nous donnent la sensation d'une image numérique en 3D. Et pourtant, lorsque le regard s'approche, nous nous rendons compte que Nicolas Gal emploie des techniques traditionnelles : il peint et sculpte ses cubes ! Il s'empare aussi de sujets d'actualité comme les animaux en voie de disparition, l'exil moderne lié à l'eau et se sert des pixels-cubes pour « une relecture du monde au travers du prisme de l'homme occidental moderne et de son empreinte ».



mon rouge aux joues
de sandrine roche
éditions théâtrales 2015

pop up sonore texte et musique live

per magma collectif
avec aurélie turlot et françois ceccaldi

tout public à partir de 10 ans
jeuq limité réservation obligatoire auprès de la bibliothèque



Nous proposons également des journées pour les scolaires et des activités à la carte sur réservation !

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter notre site internet : www.caussesaignoualcevennes.fr ou de contacter Rosine CABRIT au : 04.66.25.83.41 ou par mail : maisondeleau@cac-ts.fr

SAMEDI 5 MAI 2018 DE 10H À 18H

JOURNÉE FESTIVE POUR LANCER LA SAISON AVEC LE VERNISSAGE DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE !

RÉDUIRE SA POUBELLE GRISE, C'EST SIMPLE ! 2018, ON POURSUIT LES EFFORTS !

Depuis janvier 2017, les consignes de tri ont changé... pour devenir plus simples ! En effet, plus besoin de se gratter la tête devant la poubelle jaune pour savoir si nous pouvons y déposer tel ou tel déchet.

Vous pouvez désormais déposer tous les emballages dans la poubelle jaune. Les pots en plastique (yaourt, rillettes, crème, ...), les sacs et sachets en plastique (de café, de pâtes, les sacs de congélation, ...) les barquettes en plastique et en polystyrène (de fruits, de gâteaux, de viande, ...) et les tubes en plastique et en métal (dentifrice, sauce tomate, ...) ont rejoint les bouteilles, le papier et les cartonnettes.

Et dans la poubelle grise, que reste-t-il ?

Presque rien, uniquement les déchets qui ne sont pas des emballages.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.symtoma.org, ou sur www.caussesaignoualcevennes.fr
(Le SYMTOMA : syndicat regroupant 4 Communautés de communes : CC du Pays Viganais, CC Gangeoises et Suménoises, CC Piémont Cévenol et CC Causses Aigoual Cévennes "Terres Solidaires").



30 % DE DECHETS EN MOINS GRÂCE AU COMPOSTAGE, PENSEZ-Y !

Composter ses déchets dans son jardin permet de diminuer le volume de la poubelle grise. En effet, les épluchures de fruits et légumes, le marc de café, les œufs, et bien d'autres déchets peuvent être transformés en terreau, bon pour le jardin. Tous ces produits compostables représentent 30 % de la poubelle grise.

Si vous êtes intéressés par le compostage, le SYMTOMA et la Communauté de communes mettent à la disposition des habitants des composteurs pour la somme de 15 euros. Pour en savoir plus, contactez le service déchets au 06.48.81.94.07 ou à c.pompa@cac-ts.fr.

AVIS AUX ASSOCIATIONS (SPORTIVES, CULTURELLES, PARENTS D'ÉLÈVES, COMITÉS DES FÊTES, ...) :

TRIEZ VOS DÉCHETS ET GAGNEZ DE L'ARGENT !

Depuis 2014, le SYMTOMA (notre syndicat de traitement des déchets) propose un partenariat, sous forme de convention, aux associations de son secteur pour les encourager à bien trier les déchets recyclables lors des manifestations qu'elles organisent.

Le principe :

Les associations intéressées doivent trier leurs déchets en séparant :

- les emballages en métal (canettes, boîtes de conserve) d'un côté
- les bouteilles en plastique (lait, jus de fruits, soda, ...) d'un autre.

Ces déchets sont ensuite acheminés par l'association au SYMTOMA, à St Hippolyte du Fort où ils seront pesés, puis payés 0,40 euro / kg à l'association.

Les ordures ménagères et les autres emballages ne sont pas rémunérés. Pour le papier usagé, les associations qui le souhaitent peuvent aussi le mettre de côté sur la base d'une convention identique dans les termes mais différente par la rémunération puisque le SYMTOMA versera 0,05 euro/kg de papier récupéré.

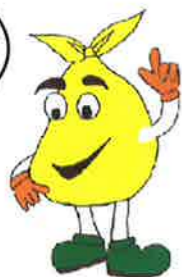
Comment faire pour adhérer à cette opération permanente ?

Les associations intéressées doivent contacter le SYMTOMA au 04 66 77 98 29 ou à contact@symtoma.org.

A noter : le siège de l'association doit être situé sur le territoire du SYMTOMA ; ce partenariat s'adresse aux associations à but non lucratif type loi 1901, dont l'objet n'est pas lié au traitement des déchets.



JETONS MOINS
TRIONS PLUS



Grâce à la mise en place de toutes ces mesures, le poids de la poubelle grise a considérablement diminué. De plus, les différentes opérations de contrôle menées durant l'année démontrent que les déchets recyclables sont particulièrement bien triés sur le territoire de la Communauté de communes. On dénombre 12,46 % d'erreurs de tri sur l'ensemble du territoire du SYMTOMA contre seulement 6,69 % sur notre territoire.

Encore une fois nous sommes de bons trieurs !

BRAVO ET MERCI !

Pôle d'Equilibre de Territoire Rural Causses Cévennes

Créé par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux dits PETR ont pour vocation de permettre aux territoires ruraux d'organiser et de planifier leur développement à une échelle plus large que celle des Communautés de communes. Ils remplacent en quelque sorte les Pays, qui ont perdu leur existence juridique.

En Cévennes, la coopération entre territoires a toujours existé mais la reconfiguration de plusieurs Communautés de communes en Lozère et en Aveyron ainsi que l'agrandissement de la Communauté d'Agglomération d'Alès a poussé les élus des Cévennes Viganaises et du Massif de l'Aigoual à s'organiser pour faire entendre leurs voix auprès de leurs partenaires financiers tels que l'Etat, la Région, le Département et aussi l'Europe.

POLE NATURE 4 SAISONS MASSIF DE L'AIGOUAL

Depuis le 1er décembre 2017, Frédéric SEQUIER a remplacé Anton SMIRNOFF au poste de chargé de mission au sein du Pôle Nature 4 saisons du Massif de l'Aigoual. Concernant les actualités du Pôle Nature, plusieurs événements importants à venir pour 2018 :

- Fin de l'année 2017 le déploiement du réseau d'itinéraires multi-activités sur les secteurs Ouest et Est du territoire de la Communauté de communes ;

- La réception des travaux et chantiers du réseau multi-activités sur le secteur Mt Aigoual et donc la diffusion d'ici quelques semaines du carto guide « Mt Aigoual » qui est validé et imprimé ;

Le PETR regroupe les Communautés de communes du Pays Viganais et de Causses Aigoual Cévennes - "Terres Solidaires" et totalise 16 000 habitants sur 850 km². Régis BAYLE, maire de la commune d'Arrigas en est le Président et Thomas VIDAL, maire de Valleraugue le premier vice-Président. Son budget provient de la participation des deux Communautés de communes ainsi que d'une subvention de la Région Occitanie.

Après six mois d'existence, le PETR affirme son rôle de coordination et de dialogue avec les partenaires institutionnels mais aussi avec la société civile grâce à la constitution du Conseil de développement. Il s'agit d'une instance participative, constituée de citoyens bénévoles, des « représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs ». (Article 79 de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014).

Le Conseil de développement a pour rôle d'enrichir la décision politique, au service de l'intérêt général, grâce à un dialogue régulier avec les élus du PETR.

Concrètement, il sera invité à contribuer à l'élaboration du projet de territoire et il aura également l'occasion de s'exprimer via son rapport d'activité annuel, ainsi que par l'organisation de rencontres, de débats sur les thèmes de son choix. Composé d'une trentaine de personnes, le Conseil de développement va débiter ses travaux à partir du mois de mars 2018 pour construire le projet de territoire.

Le PETR coordonne également le Contrat de ruralité. Ce nouvel outil, mis en place par l'Etat, a pour objectif de soutenir les projets structurants des territoires ruraux, en faisant converger plusieurs sources de financements (Plusieurs fonds en provenance de l'Etat pouvant être abondés par la Région, les Départements et l'Europe).

Contact PETR Causses et Cévennes :
Anne CAZIN, coordinatrice 06 75 63 42 01
petrcaussesetcevennes@gmail.com



Contact : Frédéric SEQUIER
Tel : 04 67 82 73 79
Mail : f.sequier@cac-ts.fr

PARTENAIRES FINANCEURS :



La destination Sud Cévennes est mise en valeur grâce à de nombreuses photos. Le site présente les activités de pleine nature (randonnées, baignade...), les sites touristiques, le patrimoine artistique et culturel et un agenda pour les manifestations. Il met aussi en avant les hébergements, restaurants et producteurs partenaires. Vous souhaitez apparaître sur le site www.sudcevennes.com ? Rapprochez-vous de votre office de tourisme !

GEMAPI : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PROTECTION DES INONDATIONS

C'EST QUOI ?

La Gestion des Milieux Aquatiques et la Protection des Inondations est une compétence obligatoire au 1er Janvier 2018, attribuée à la Communauté de communes par la loi de Modernisation Publique et l’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 24 Janvier 2014.

La GEMAPI comprend les missions suivantes :

- Aménagement d’un bassin ou d’une fraction de bassin hydrographique
- Entretien et aménagement d’un cours d’eau, canal, lac ou plan d’eau avec leurs accès
- Défenses contre les inondations et la mer
- Protection et restauration des sites des écosystèmes aquatiques et des zones humides et formations boisées riveraines.

ÇA SERT À QUOI ?

La GEMAPI permet de :

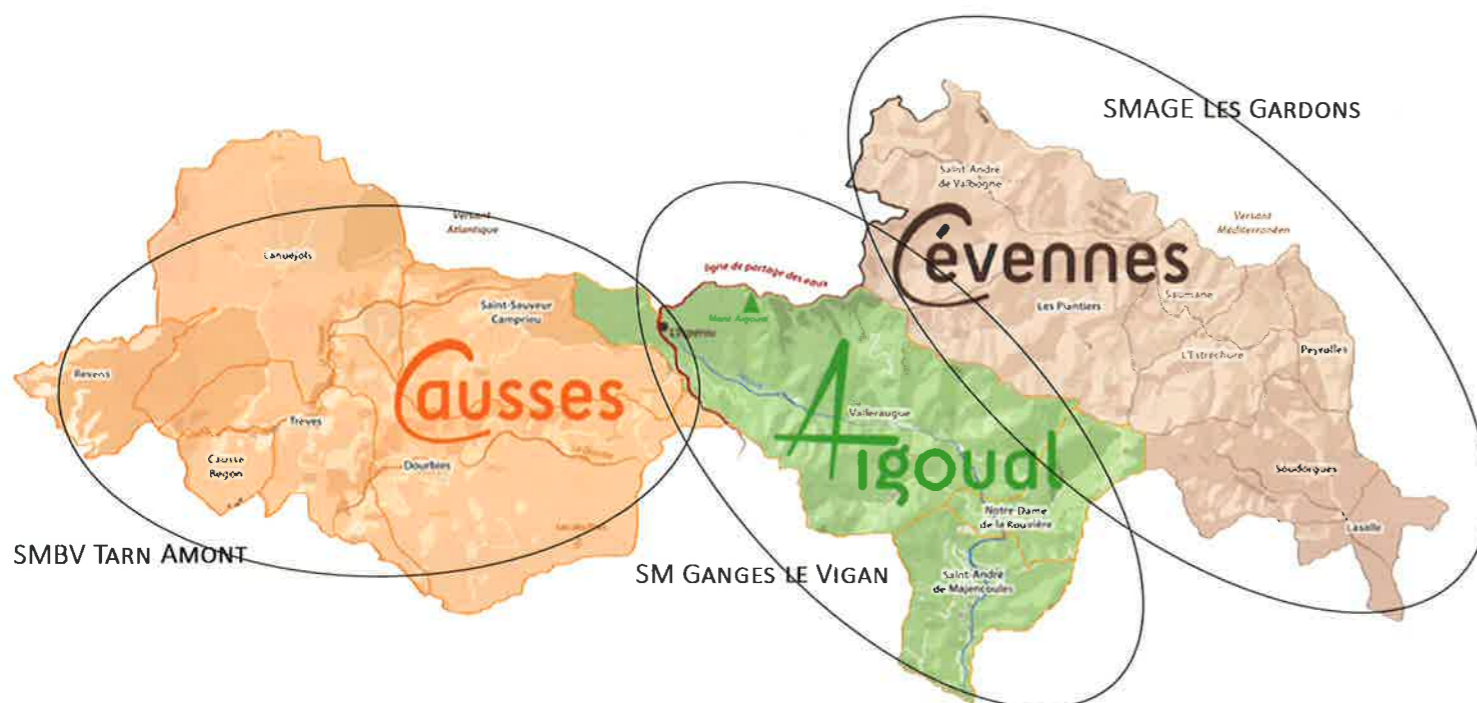
- gérer les cours d’eaux principaux avec leurs affluents, de la source à la confluence en favorisant l’entretien et l’aménagement afin de préserver la qualité de l’eau et protéger les milieux aquatiques
- prévenir les inondations sur tout le territoire ainsi que de protéger les milieux aquatiques.

LA GESTION DE L’EAU :

Parce qu’une goutte d’eau qui tombe sur notre territoire ne s’arrête pas aux frontières administratives et que tout évènement naturel ou action de l’homme sur un cours d’eau a des conséquences directes entre l’amont et l’aval, la loi MAPTAM encourage vivement la gestion de la compétence GEMAPI à l’échelle d’un bassin ou d’un regroupement de sous bassins hydrographiques. Pour cela, des syndicats de rivières sont déjà en place avec des compétences techniques et administratives.

Les élus de la Communauté de communes ont choisi de transférer cette compétence à chaque syndicat mixte par conviction afin de favoriser une gestion à l’échelle du bassin versant.

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EST SITUÉ SUR TROIS BASSINS VERSANTS :



LES RESPONSABILITÉS

L’attribution de la compétence GEMAPI permet de clarifier les responsabilités en fixant un cadre juridique, financier, et institutionnel cohérent pour faciliter les actions.

- Le **propriétaire riverain** est responsable de l’entretien du cours d’eau (libre écoulement des eaux) et de la préservation des milieux aquatiques situés sur ses terrains au titre du code de l’environnement.
- La **Communauté de communes** assure un lien entre la politique d’aménagement à l’échelle communale et les missions relatives à la GEMAPI.
- Les **syndicats de rivières** assurent la maîtrise d’ouvrage à l’échelle de bassin versant ou un regroupement de sous bassins versants ainsi que la **coordination des missions** qui lui ont été transférées dans la gestion des milieux aquatiques et la protection des inondations
- Le **maire** reste responsable des missions de **police générales et spéciales**. A ce titre, il doit :
 - informer préventivement les administrés ;
 - prendre en compte les risques dans les documents d’urbanisme et dans la délivrance des autorisations d’urbanisme ;
 - assurer la mission de surveillance et d’alerte ;
 - organiser les secours en cas d’inondation.

COMMENT FINANCER CETTE NOUVELLE COMPÉTENCE ?

La GEMAPI est une nouvelle compétence obligatoire pour la Communauté de communes.

Afin de la financer, elle a deux solutions :

- faire reposer les dépenses liées à la GEMAPI sur le budget général
- lever la taxe GEMAPI

LA TAXE GEMAPI :

Cette taxe GEMAPI est calculée par les services fiscaux sur un produit provenant des dépenses liées exclusivement à la GEMAPI sur le territoire de la Communauté de communes.

Cette taxe est répartie sur les contributions directes locales : soit la taxe d’habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises.



DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE CAUSSES AIGOUAL CÉVENNES :

Les élus de la Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes “Terres Solidaires” ont décidé d’instituer la taxe GEMAPI, pour l’année 2018, sur leur territoire en délibérant lors du Conseil communautaire du 31/01/2018 comme le prévoit la loi finance rectificative de 2017.

Contact : Noémie JEANJEAN

Mail : n.jeanjean@cac-ts.fr

Tel : 04.67.82.73.79